



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAVERNAY

du 11 MAI 2023

Date de convocation : 28 avril 2023

Présents : Andrée MENARGUEZ, Maire, Messieurs Serge BOUDOT, Cédric FLETY, Adjoint, Mesdames, Messieurs Alain DEVOUCOUX, Alain BARNAY, Adeline VOILLOT Christophe SAUNIER, Julien DESMORIEUX, Annick BERTIN.

Absent : Monsieur Christophe NORMAND (pouvoir Alain DEVOUCOUX), Catherine KIEFFER (pouvoir Andrée MENARGUEZ).

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DESMORIEUX

Le Conseil Municipal après lecture du compte rendu de la réunion 31 mars 2023, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance qui est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Délibération 523_23_20 **RECTIFICATION AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 254 610.10€,

Décide à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 57 985.13€
Résultat antérieur reporté	+ 196 624.97€
Soit un résultat à affecter	+ 254 610.10€

Vu le solde d'exécution d'investissement	+ 2 157.24€
Vu le solde des restes à réaliser d'investissement	- 10 000.00€
Le besoin de financement est donc de	- 7 842.76€
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	+ 7 842.76€
2) Report en fonctionnement R 002	+ 246 767.34€

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération télétransmise en Sous-Préfecture d'Autun le : 12/05/2023 Publiée sur papier le : 12/05/2023
--

Délibération 523_23_21 **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Maire indique qu'à la suite de la modification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, il convient de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D615231 : entretien et réparations sur voiries	7 842.76€	
TOTAL D 011 : charges à caractère général	7 842.76€	
R002 : résultat de fonctionnement reporté	7 842.76€	
TOTAL R 002 résultat de fonctionnement reporté	7 842.76€	
R1068 : excédents de fonctionnement capitalisés		7 842.76€
Résultats d'opérations 2022		7 842.76€
R1323 : subv. Non transf. Département	7 842.76€	
TOTAL R13 : subvention d'investissement	7 842.76€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Approuve** la décision modificative N°1.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération télétransmise en
Sous-Préfecture d'Autun le : 12/05/2023
Publiée sur papier le : 12/05/2023

Délibération 523 23 22
DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire propose d'inscrire de nouveaux crédits afin de financer les travaux d'investissement 2023,

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2132 : constructions bâtiments privés		80 000€
TOTAL D21 : immobilisations corporelles		80 000€
R1641 : emprunts en euro		80 000€
TOTAL R16 : emprunts et dettes assimilées		80 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Approuve** la décision modificative N°2.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération télétransmise en
Sous-Préfecture d'Autun le : 12/05/2023
Publiée sur papier le : 12/05/2023

Délibération 523_23_23 EMPRUNT

Le Conseil Municipal, après consultation des propositions d'emprunt et à l'unanimité décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 80 000€, afin de financer la réhabilitation de logements communaux, pour une durée d'amortissement de 168 mois, avec un taux d'intérêt de 4.20%, des frais de dossier de 100€, d'une périodicité mensuelle avec un remboursement possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération télétransmise en Sous-Préfecture d'Autun le : 12/05/2023 Publiée sur papier le : 12/05/2023
--

Questions diverses :

➤ Travaux logement N°7 : la commission travaux a retenu les entreprises suivantes pour la réhabilitation du logement situé 7 rue du Ternin : Maçonnerie : Quentin BAROT = 5 325.00€ TTC ; Placo, peinture, carrelage : Elie MENARGUEZ = 42 680.00€ TTC ; Menuiserie : José AGUILAR = 7 486.81€ TTC ; Plomberie : Sylvain JANISZEWSKI = 9 984.13€ TTC ; Electricité : Romain GILET = 17 313.08 TTC. Soit un montant total de travaux de 82 789.02€ TTC qui débuteront début juin avec le maçon, les référents de ce projet sont MM Christophe NORMAND et Alain BARNAY.

- Intervention de la société « la Compagnie des Déboucheurs » sur le réseau d'assainissement collectif sur 70m pour un hydrocurage et le passage d'une caméra
- Des devis de voirie sont en cours auprès d'EUROVIA et de SNT-PAM
- La commune va changer de fournisseur de GAZ avec ANTARGAZ en place de PRIMAGAZ pour un tarif de 850.00€ HT la tonne.
- À la suite de la demande desserte agricole sur la Prée, les services de la Police de l'Eau et de la biodiversité sont venus sur le terrain pour indiquer les modalités et la procédure à appliquer pour ces travaux, afin d'engager les demandes de devis correspondants.
- Le cabinet LAUBERAT est intervenu pour borner les terrains en vue de l'échange avec Monsieur Renaud ABORD de CHATILLON.
- Le Conseil Municipal souhaite réfléchir à la mise en place d'un radar pédagogique.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 12 mai 2023.